

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du samedi 12 décembre 2015 – 09 h 00

Président : LECAT Camille

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

Présents :

Jean-Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Emilie MERMET-BOUVIER, Hervé PELLECUER, Miriam ROESSEL, Josette ROUX, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU

Représentés : Pierre-Emmanuel DAUTRY par Jean-Claude DAUTRY

Absents : Frédéric NADLER

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Modification du compte rendu du 06/11/2015 : ajout du courrier reçu en mairie de Mme Josette ROUX concernant les dégâts causés par les sangliers ; la possibilité d'une battue par décision administrative est évoquée ; le maire propose une rencontre avec les chasseurs.

Approbation des comptes rendus des 06 et 21 novembre 2015.

➤ Informations diverses

○ *Maison Rouverand* : une nouvelle consultation est lancée pour 3 lots infructueux La date limite de réception des candidatures est arrêtée au 07 janvier 2016 ; la commission MAPA se réunit le 11 janvier 2016.

Le conseil évoque la lourdeur du Dossier des Consultations des Entreprises et la difficulté pour les artisans d'adresser une candidature complète.

○ *Commune nouvelle de Ventalon en Cévennes* : le conseil municipal d'installation de la commune nouvelle est fixé au lundi 11 janvier 2016 – 17h30 – à la salle pierre sèche, hameau de L'Espinassas.

Lors de ce conseil, seront élus maire et adjoint(e)s ; le conseil décide de geler l'enveloppe indemnitaire des élus.

○ *Etat d'avancement du projet caprin/lait – espace test végétal* : les 1ers résultats des questionnaires adressés à la population de St Andéol indiquent qu'environ 130 hectares pourraient être mis à disposition d'un troupeau communal. Les membres de la commission travaillent sur les possibles lieux d'implantation d'une chèvrerie, sur la taille du troupeau, sur sa composition (uniquement chèvres ou avec vache(s)), sur les objectifs poursuivis (maintenir et défricher des terrains ainsi que développement économique par l'implantation d'un chevrier sur la commune).

Le questionnaire va également être adressé aux habitants de St Frézal de Ventalon.

➤ Travaux parapets : la commune bénéficie d'une aide financière de 30 % sur une base subventionnable de 12 300.00 € dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2015 sur année 2014 pour remettre aux normes les parapets des ponts du Pré Neuf et du Cros.

➤ Délibérations modificatives :

Budget général :**INVESTISSEMENT :****DEPENSES****RECETTES**

204133 - 118	Subv. Dpt : Projet infrastructure	4130.00	
21318 - 123	Autres bâtiments publics	7150.00	
21538 - 118	Autres réseaux	777.71	
21578 - 113	Autre matériel et outillage de voirie	-12057.71	
TOTAL :		0.00	0.00

FONCTIONNEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

6541	Créances admises en non-valeur	316.00	
6558	Autres contributions obligatoires	-316.00	
TOTAL :		0.00	0.00

FONCTIONNEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

60632	Fournitures de petit équipement	-1598.38	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1598.38	
TOTAL :		0.00	0.00

Budget A.E.P.**INVESTISSEMENT :****DEPENSES****RECETTES**

2121 - 10	Aménagement Terrains nus	29134.47	
13111 - 10	Subv. équipt Agence de l'eau		-11536.74
1641 - 10	Emprunts en euros		40671.21
TOTAL :		29134.47	29134.47

INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

2121 - 13	Aménagement Terrains nus	3916.80	
13111 - 13	Subv. équipt Agence de l'eau		-2458.24
1641 - 13	Emprunts en euros		6375.04
TOTAL :		3916.80	3916.80

L'ensemble des D.M. est approuvé à l'unanimité.

➤ Travaux accessibilité mairie-temple : le maire informe le conseil que les travaux relatifs à la tranche 1 lot pierre sèche du marché public de travaux d'aménagement de hameaux nécessitent l'adaptation de certaines prestations ayant une incidence financière dont le détail figure ci-dessous.

- Montant initial du marché : 30 415.00 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : - 5 979.00 € HT
- Montant de l'avenant n°2 : + 10 730.00 € HT

- Montant total du marché : 35 166.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la réalisation des travaux modificatifs (avenant en moins-value) et supplémentaires (avenant en plus-value) et d'approuver le montant du marché modifié ;
- autorise le maire à signer les avenants au marché de travaux considéré.

➤ Tarif abonnement / consommation eau 2016 :

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de fixer le tarif de l'eau pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- de fixer les charges fixes (abonnement annuel) à 89.00 € HT;
- de fixer la consommation au m³ consommé à :
 - De 1 à 5 m³ : 17.00 € HT le m³
 - Au-dessus de 5 m³ : 0.44 € HT le m³

➤ Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école primaire des Abrits de St Frézal de Ventalon : le conseil doit délibérer sur le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école des Abrits à Saint Frézal de Ventalon.

Pour cette année civile 2015, deux enfants de la commune sont scolarisés au sein de cet établissement.

Le maire propose au conseil de maintenir la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école des Abrits à 1600.00 € par élève soit une participation de 1600 € x 2 = 3 200.00 € pour l'année civile 2015.

Approuvé à l'unanimité.

➤ Critères retenus pour l'appréciation professionnelle des fonctionnaires territoriaux dans le cadre de l'entretien professionnel annuel suite à l'avis favorable du comité technique du CDGFPT48 : approuvé à l'unanimité.

➤ Autorisation au maire pour signer une convention de passage avec l'association Epi de Mains sur le sentier châtaignes à l'Espinas : approuvé à l'unanimité (Véronique NUNGE ne participe pas au vote).

➤ Admission en non-valeur de titres de recettes années 2009 à 2012 : Sur proposition de Mme le comptable public – Trésorerie de Florac – par courrier explicatif du 03 décembre 2015.

- n°68 de l'exercice 2009 – objet : forfait eau – 60.25 € + 4.75 € = 65.00 €

- n°69 de l'exercice 2009 – objet : forfait eau – 60.25 € + 4.75 € = 65.00 €

- n°70 de l'exercice 2009 – objet : forfait eau – 60.25 € + 4.75 € = 65.00 €

- n°56 de l'exercice 2010 – objet : forfait eau – 60.25 €

- n°57 de l'exercice 2010 – objet : forfait eau – 60.25 €

- n°119 de l'exercice 2012 – objet : R-AR – 0.50 €

Approuvé à l'unanimité.

➤ Participation de la commune au financement du ramassage scolaire - école primaire - 2014/2015
Le maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2014/2015; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des

transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

Le Conseil est invité à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (1 936.00 € pour l'année scolaire 2014/2015), soit 387.00 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de $1 \times 387.00 \text{ €} = 387.00 \text{ €}$.

➤ Présentation du Réseau d'Entraide Volontaire – Solidarités Jeunesse

Le conseil se termine par une présentation de l'association et un bilan des chantiers internationaux accueillis sur la commune en 2013, 2014 et 2015.

La séance est levée à 13h00.